

Comité Départemental Olympique et Sportif de Charente-Maritime
13 cours Paul Doumer – 17100 SAINTES
Tél : 05 46 97 26 93
Site Internet : www.cdos17.fr



Mercredi 28 septembre 2021

Ce document est un complément d'information à destination des clubs afin de vous aider au mieux dans votre démarche.

Si vous avez la moindre question, vous pouvez nous contacter par téléphone ou à l'adresse mail : adrien.vereertbrugghen@cdos17.fr

Comment déclarer les jeunes accueillis dans mon club ?

Je déclare, du 1er septembre à la mi- octobre, les jeunes accueillis dans mon club **du 1er juillet à la mi-octobre** pour la première vague. Le site sera ensuite fermé quelques jours puis je déclarerai jusqu'au 30 novembre, les jeunes accueillis dans mon club **du 16 octobre au 30 novembre**.

Pour ce faire, je **complète au fil de l'eau pour chaque jeune le formulaire ci-dessous à partir de l'information figurant sur le courrier adressé par le ministère et présenté par la famille** (ou de l'attestation de droit produite par la famille en cas de perte du courrier ou d'erreur dans le courrier) **et j'enregistre**.

PROJET - BÉNÉFICIAIRE PASS'SPORT

Renseignements complémentaires

* Fédération d'affiliation: FEDERATION FRANCAISE DE GOLF

* Bénéficiaire : nom:

* Bénéficiaire : prénom:

* Bénéficiaire : genre: Veuillez choisir parmi les choix suivants

* Bénéficiaire : date de naissance:

Bénéficiaire : adresse:

Nom de la voie ou libellé du lieu-dit:

Code postal: veuillez saisir votre code postal

Commune: veuillez saisir votre commune

L'association atteste de l'application des éléments déclarés, avoir appliqué la réduction de 50€, conserver le courrier justifiant des droits du bénéficiaire

Besoin d'aide ?

ENREGISTRER

En cochant cette case en bas de formulaire pour chaque jeune qui sera saisi, la structure d'accueil atteste :

- Avoir appliqué au bénéficiaire une avance ou réduction de 50€ lors de son inscription pour la saison 2021/2022.
- Conserver pendant toute l'année sportive le courrier justifiant des droits du bénéficiaire au dispositif Pass'Sport (ou une copie si plusieurs bénéficiaires de la même famille sur le même courrier).
- S'engager à présenter ce justificatif en cas de contrôle des pièces par les services de l'Etat.
- Proposer une pratique sportive sécurisée (conformément aux mesures sanitaires en vigueur).

Rappel : si la structure ne respecte pas l'un de ces critères, tout Pass'Sport indûment perçu pourra faire l'objet d'une demande de remboursement par l'Etat auprès de la structure d'accueil.

Cependant la structure d'accueil ne pourrait être tenue responsable d'une attitude frauduleuse d'un usager qui présenterait des faux documents ou se livrerait à des inscriptions multiples

Pour ajouter de nouveaux bénéficiaires, **je clique sur +**

CONSULTER / SAISIR LES PROJETS				TRANSFÉRER UN PROJET D'UN AUTRE DOSSIER	
<p><small>Veuillez ajouter un projet pour chaque bénéficiaire du Pass'Sport en utilisant le bouton "+" situé en-dessous du tableau. Veuillez SVP ajouter tous les bénéficiaires du Pass'Sport au sein de votre même demande, et ne pas créer plusieurs demandes pour votre association. Vous pouvez reprendre à tout moment un dossier en cours de saisie, depuis l'accueil en cliquant sur « Saisir des demandes » voir les demandes de subvention »</small></p>					
Intitulé	Montant demandé	État de saisie	Dupliquer	Actions	
bénéficiaire Pass'Sport	50 €	Complet			

Je peux fermer mon espace Compte Asso et y revenir, jour après jour.

Attention !! Je ne clique pas sur **suivant** avant la fin de la 1ère vague de déclaration mi-octobre !

Si vous procédez à la déclaration des jeunes sur plusieurs jours, vous allez directement à la page de saisie des bénéficiaires via « **Suivi des démarches** » puis « **voir les demandes de subvention** »



Je clique ensuite directement sur le numéro 4

Demande de subvention N° 21-099313 49477598400029

Demandeur	49477598400029	Complétude	complet
Type de subvention	Pass'Sport - Pass'Sport	Dernier utilisateur	test@sports.gouv.fr
Dernière mise à jour	25/08/2021 09H55		

Suivi de l'instruction de la demande

Service instructeur DR-AURA **Etat** En cours de saisie

Accéder directement aux étapes du dossier

- 2 Demandeur, personnes physiques et RIB
- 3 Liste des documents
- 4 Liste des projets

Et je peux continuer à ajouter des jeunes bénéficiaires en cliquant sur le bouton +

CONSULTER / SAISIR LES PROJETS TRANSFÉRER UN PROJET D'UN AUTRE DOSSIER

Vous pouvez ajouter un projet pour chaque bénéficiaire du Pass'Sport en utilisant le bouton "+" situé en-dessous du tableau. Veuillez être attentif à tous les bénéficiaires du Pass'Sport au sein de cette même demande, et ne pas créer plusieurs demandes pour votre association. Vous pouvez reprendre à tout moment un dossier en cours de saisie, depuis l'accueil en cliquant sur « Suivi des démarches » Voir les demandes de subvention ».

Intitulé	Montant demandé	État de saisie	Dupliquer	Actions
bénéficiaire Pass'Sport	50 €	Complet	+	🔄 🗑️
bénéficiaire Pass'Sport	50 €	Complet	+	🔄 🗑️

+

Etape 5 (Attestation et soumission)

Je suis maintenant dans la phase de transmission de ma demande à la fin de la 1ère vague. A la mi-octobre, je transmets ma 1ère demande de remboursement Pass'Sport. Cette première transmission devrait me permettre d'être remboursé début novembre.

Si je transmets par erreur mon dossier avant la mi-octobre, je ne peux plus saisir de Pass'Sport jusqu'à la 2ème vague. Je pourrai cependant saisir des jeunes au cours de la 2ème vague.

Je coche et complète les cases ci-dessous et clique sur TRANSMETTRE

ATTESTATIONS

Pour valider cette demande de subvention, merci de remplir tous les champs de ce formulaire.

Je soussigné(e), **MEL FRA** représentant(e) légal(e) de l'association ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DU COLORADO déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (comptables, sociales et fiscales) déclarations et paiements correspondants;
- exactes les informations administratives dans l'oran « Informations administratives » du compte association;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'Etat, les associations d'elus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les destinations de cette charte:
que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de 50 €;
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association;

Fait le 31/08/2021 à []

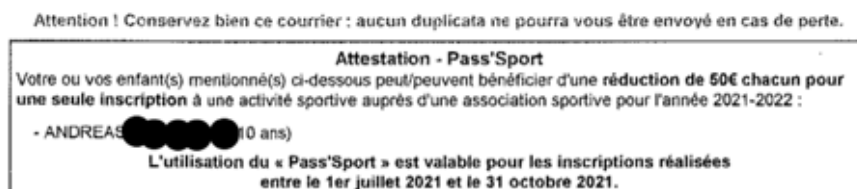
30 novembre 2021 ou si vous avez oublié de déclarer des jeunes lors de la 1ère vague, **vous pouvez faire une 2ème demande de remboursement à partir de la mi-octobre en suivant les étapes précédentes**. Les étapes 1 à 3 seront très rapides car les vérifications auront déjà été faites, les étapes 4 et 5 devront être répétées.

Tous les courriers Pass'Sport ont la même forme :



En bas de page se trouvent les bénéficiaires au dispositif

Ici un seul enfant du foyer est éligible



Nota : bien que le courrier mentionne le 31 octobre comme date de fin de validité, celle-ci a été repoussée au 30 novembre.

Comment vais-je être remboursé et quand ?

Le Pass'Sport est une aide financière de l'Etat qui mobilise 100 M€ pour soutenir massivement la prise de licence dans les clubs sportifs. Le remboursement est assuré soit directement par l'Etat soit par l'intermédiaire de tiers payeurs afin d'accélérer le processus.

Deux cas de figure existent :

- **votre structure est une structure affiliée à une fédération sportive agréée** : vous serez Remboursés par le Tiers Payeurs de votre département, qui agit pour et au nom de l'Etat.
- **votre structure est une association non affiliée en QPV** : vous serez remboursé Directement par le service de l'Etat régionalement compétent (DRAJES).

Les remboursements devraient intervenir dans le mois qui suit la fin de la vague de déclaration des jeunes, soit novembre pour la vague 1 et décembre pour la vague 2.

Comment faire si j'ai un problème ?

Je peux communiquer en direct avec l'assistance du « Compte asso » pour toute question Sur mon dossier.

Pour des questions particulières à mon dossier en cours, je peux contacter la DRAJES Territorialement compétente : Nouvelle-Aquitaine : passsport.na@gmail.com

Si des questions persistent : <https://cdos17.fr/le-passsport/>